

**SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2018, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti	Carolyne Gagnon
Mireille Leduc	Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Ginette Ippersiel, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 11072-2018**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mireille Leduc  
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Résolution no : 11073-2018**  
**REGISTRE DES COMPTES PAYÉS – Au 31 juillet 2018**

Il est proposé par Hervé Taillon  
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 30 juillet 2018 tels que présentés au montant total de 281 247,55 \$

Chèques fournisseurs : C1800099 @ C1800121 = 54 569,57 \$

Paiements internet : L1800085 @ L1800104 = 53 739,34 \$

Paiements directs : P1800227 @ P18000228 et P1800255 @ 1800306 = 140 463,74 \$

Chèque manuel : M = \$

Chèques salaires : D1800435 @ D1800503 = 32 474,90 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale et le directeur aux travaux publics, urbanisme et environnement : ENB1800041 @ ENB1800043 : 9 177,31 \$

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Résolution no : 11074-2018**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Description technique localisation de la borne sèche au lac Pierre**

Il est proposé par Bertrand Quesnel  
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Murray-Maltais et associés, arpenteur géomètre, au montant de 747,34 \$ incluant les taxes, pour la description technique localisant la borne sèche au lac Pierre.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-220-40-411-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Résolution no : 11075-2018**

**R.I.D.L. – 4<sup>e</sup> versement Quote-part 2018 et versement immobilisation des BFS**

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le quatrième versement de la Quote-part 2018 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 39 405.00 \$ et 2 289.00 \$ en immobilisation du traitement des boues de fosse septique, réparti comme suit :

Transport matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	9 680.00 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	9 035.00 \$
Transport matières recyclables :	02-452-10-951-00 :	1 453.00 \$
Traitement matières recyclables :	02-452-20-951-00 :	277.00 \$
Traitement rés. domestiques dangereux :	02-452-90-951-00 :	1 024.00 \$
Traitement des matériaux secs :	02-453-00-951-00 :	1 647.00 \$
Transport des matières organiques :	02-452-35-951-00 :	8 202.00 \$
Traitement matières organiques :	02-453-40-951-00 :	3 422.00 \$
Frais d'administration RIDL :	02-455-00-951-00 :	4 002.00 \$
Achat bacs roulants :	02-455-00-951-01 :	663.00 \$
Immobilisation des BFS :	02-455-00-446-00 :	2 289.00 \$

Adoptée

\*\*\*\*\*

**SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

\*\*\*\*\*

**URBANISME**

**Résolution no : 11076-2018**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation**

Il est proposé par Carolyne Gagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « Formation Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation », qui se tiendra à Mont-Laurier le 25 septembre. De payer les frais d'inscription au coût de 294.80 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 11077-2018**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Émission des permis, certificats ou attestations**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « Formation Émission des permis, certificats ou attestations », qui se tiendra à Mont-Laurier le 26 septembre. De payer les frais d'inscription au coût de 294.80 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**LOISIRS ET CULTURE**

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

**Résolution no : 11078-2018**

**ENTÉRINER PAIEMENT D'HONORAIRES PLA Architectes – Agrandissement bloc sanitaire**

*Il est proposé par René De La Sablonnière*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à PLA Architectes, au montant de 7 243.43 \$ pour la confection des plans et devis pour l'agrandissement du bloc sanitaire en référence au mandat à la résolution 10963-2018.*

*Cette dépense est imputée au poste budgétaire 23-080-13-711.*

*Un transfert du surplus affecté au bloc sanitaire 59-131-12 à Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté 23-810-00-004.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 11079-2018**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires DWB Consultants – Plans et devis structure, mécanique, électrique et installation septique – Agrandissement bloc sanitaire**

*Il est proposé par Bertrand Quesnel*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à DWB Consultants, au montant de 14 141.93 \$ pour la confection des plans et devis structure, mécanique, électrique et installation septique pour l'agrandissement du bloc sanitaire en référence au mandat à la résolution 10962-2018. Et de 279.71 \$ pour la visite avec les soumissionnaires.*

*Cette dépense est imputée au poste budgétaire 23-080-13-711.*

*Un transfert du surplus affecté au bloc sanitaire 59-131-12 à Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté 23-810-00-004.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 11080-2018**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Pavages Wemindji inc. travaux d'asphaltage ptie chemin du Progrès**

**ATTENDU**

*Que la municipalité a donné le contrat pour l'asphaltage des parties du chemin du Progrès à Pavages Wemindji inc. pour un montant de 304 706.75 \$ incluant les taxes applicables;*

**ATTENDU**

*Que certains travaux de corrections sont à terminer et que la municipalité se garde une certaine garantie sur les travaux effectués;*

**EN CONSÉQUENCE**

*Il est proposé par Mireille Leduc*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser une partie du paiement au montant de 274 236.07 \$, (238 518.00 \$ avant taxes) et de conserver 10 % de retenue.*

*Un premier versement équivalent à 5 % de la retenue, au montant de 15 235.34 \$ (13 251.00 \$ avant taxes) sera versé lorsque les travaux correctifs seront effectués;*

*Le versement final, 2<sup>e</sup> versement de la retenue sera effectuée à l'été 2019, lorsque nous pourrons certifier de la qualité des travaux.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 11081-2018  
AUTORISATION DE PAIEMENT – Adaptation d’un local pour l’installation de la station d’air comprimé

ATTENDU *Que le compresseur acheté de la Municipalité de Rawdon nécessite un courant de 240 volts;*

ATTENDU *Que les installations triphasées alimentant le complexe municipal où sera installée la station d’air comprimé ne peuvent fournir que 208 volts;*

ATTENDU *Que selon les maîtres électriciens de DP Meilleur, l’unique façon de fournir le courant nécessaire de 240 volts est d’installer un nouveau transformateur de courant;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser l’acquisition et l’installation d’un transformateur 240 volts pour l’alimentation du compresseur.*

*Cette dépense au montant de 1 924.90 \$ sera répartie selon le pourcentage à l’entente SSIRK.*

*Un transfert du surplus non affecté sera effectué à cet effet.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Début : 19 h 14*

*La conseillère Églantine Leclerc Vénuti quitte la séance, il est 19 h 58.*

*La conseillère Carolyne Gagnon quitte la réunion, il est 20 h 17.*

*La conseillère Carolyne Gagnon reprend son siège, il est 20 h 20.*

*Fin : 20 h 26*

*Personnes présentes : 11*

\*\*\*\*\*

Résolution no : 11082-2018  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

*Il est proposé par Hervé Taillon  
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 27 août 2018 tel que rédigé par la directrice-générale.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

*L'ordre du jour étant épuisé*

**Résolution no : 11083-2018**

**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Hervé Taillon*

*Et résolu à l'unanimité de clore la séance*

***Adoptée***

*Il est 20 h 27*

✚ *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Normand St-Amour, maire*

---

*Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière*

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 27 août 2018 par la résolution # 11082-2018.*